

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

**Étaient représentés :** GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RIVAS Natacha)

**Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 21-02-027

**Objet : Financement de l'école primaire de Valloire - Détermination du crédit-élève 2021**

Rapporteur : Corine Falcoz, Adjointe au Maire.

La Commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. Elle peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

Dans ce cadre, je vous propose de reconduire en 2021, le montant du crédit élève 2020 d'un montant de cinquante-cinq euros (55 €).

Le montant total du crédit élève est arrêté sur la base des effectifs connus au mois de janvier de l'année de vote du budget primitif de la commune, soit en 2021 : 117 élèves (6 435 € arrondis à 6 500 €).

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 février 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 18 février 2021,  
Où l'exposé de Madame Falcoz,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- de fixer à cinquante-cinq euros (55 €), le montant du crédit élève pour l'année 2021.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire  
Transmission en Préfecture : 05/03/2021  
Affichage : 05/03/2021  
Valloire, le 05/03/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX.

A blue circular official stamp of the Municipality of Valloire, with the text 'MAIRIE de VALLOIRE' and '13070' visible. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.